



Budget Primitif 2024

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 28 mars 2024

Sommaire

Introduction	3
Vue d'ensemble	6
I- Vue d'ensemble du budget principal	6
II- Virement à l'investissement et équilibre budgétaire	8
III- Repères des ratios financiers du budget 2024	8
Les dépenses	10
I- Les moyens humains	10
II- Les moyens d'intervention par politique publique	12
III- Les subventions et participations	37
IV- La dette	39
V- Attribution de compensation, charges exceptionnelles et opérations diverses	40
Les recettes	41
I- Les produits des services, du domaine et de la gestion courante	41
II- La fiscalité	42
III- Les dotations et subventions de fonctionnement	43
IV- Les subventions d'équipement	45
V- Les cessions	47
VI- Le recours à l'emprunt	47
VII- Produits financiers et produits exceptionnels	47
Budget annexe Centre Nautique Eurocéane	49
Annexes – Vue d'ensemble des budgets	50

Introduction

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 22 février 2024 a posé et décrit le contexte économique dans lequel ce Budget Primitif (BP) 2024 a été élaboré et sera exécuté.

Ainsi, dans un contexte économique où l'inflation reste persistante et soutenue (+2.7% en 2024), la suppression progressive des marges de manœuvre fiscales, l'absence de revalorisation des dotations de l'Etat à la hauteur des besoins et les mesures de soutien au pouvoir d'achat des agents publics définies unilatéralement par l'Etat, restreignent de plus en plus les marges de manœuvre des collectivités territoriales.

La Ville sait pouvoir s'appuyer sur des réserves financières permettant le maintien des engagements pris par la majorité municipale mais doit veiller à maintenir sa solvabilité financière dans le temps. Pour ce faire, un travail d'économies et d'optimisation des dépenses communales a été engagé par les élus et les directions afin de restaurer les marges de manœuvres financières de la Ville. Une révision des périmètres des politiques publiques s'impose dès cette année et pour les trois années à venir. La Ville souhaite tout d'abord recentrer ses politiques sur ses compétences premières et resserrer ses interventions sur les priorités identifiées pour son territoire.

Pour autant, la Ville de Mont-Saint-Aignan œuvre dans le but d'assurer la qualité de vie de ses habitants. Le Budget 2024 est la traduction concrète de cette ambition. Il s'agit d'améliorer inlassablement l'offre de service public proposée aux habitants pour les accompagner dans leur quotidien et susciter les rencontres, la solidarité et le partage. Il s'agit d'investir autant que faire se peut pour transformer la Ville afin d'améliorer le cadre de vie et la qualité d'usage et le confort des équipements municipaux. Enfin, il s'agit d'anticiper les transformations de notre société et nos modes de vie pour faire face aux défis climatiques de demain.

Les priorités politiques sont identiques à celles développées dans le rapport d'Orientation Budgétaire. La stratégie financière qui a prévalu à la construction de ce budget peut être synthétisée de la manière suivante :

- Une stabilité du niveau de fiscalité municipale pour la 23^{ième} année consécutive ;
- Une stabilité des dotations versées par l'Etat dans un contexte où la loi de finances 2024 n'apporte pas de bouleversement notable ;
- Une dette maîtrisée, entièrement sécurisée, pour ne pas obérer l'avenir ;
- Une hausse subie des dépenses de personnel de +5.6% due à des mesures gouvernementales impactant fortement la masse salariale. Malgré tout, des arbitrages importants ont été opérés sur les autres dépenses de fonctionnement pour limiter l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement à +2,1%. Le ratio de dépenses par habitant (1088 € / hab.) reste équivalent à la moyenne nationale de la strate (1154 € / hab. source DGCL 2023) ;
- Une politique de subventions aux associations maintenue permettant de poursuivre les actions à destination de la population sur le territoire et vecteurs de lien ;
- Pour la quatrième année consécutive depuis 2021, une hausse de la subvention versée au budget CCAS de 60 000 € destinée à soutenir financièrement le projet social du CCAS et garantir un relais des actions et des priorités de la commune telles que le développement du lien social, le soutien aux plus fragiles ou la lutte contre l'isolement ;
- Des ressources fiscales dynamiques indexées sur le niveau de l'inflation 2023 (+3.9%) permettant d'amortir en partie la hausse subie des dépenses de fonctionnement ;

- Des dépenses d'équipement qui s'élèvent à **3 667 246 €** pour moderniser et entretenir les équipements, bâtiments et services municipaux et ce, dans plusieurs domaines.

C'est ainsi que des investissements importants seront consacrés à des travaux de rénovation énergétique tels que :

- La réfection de la toiture de l'église Saint-André pour 300 000 € ;
- Les travaux d'étanchéité des bureaux et vestiaires du centre sportif pour 210 000 € ;
- Les travaux de régulation thermique pour Crescendo et la Maison de l'Enfance pour 100 000 € ;
- Le remplacement partiel des menuiseries extérieures à Rosa Parks en vue d'une optimisation thermique pour 100 000 €.

Une enveloppe budgétaire importante et en hausse chaque année est aussi consacrée au Développement Durable, sous toutes ses facettes : **1.050 814 €** en fonctionnement **et 1 011 537 €** en investissement (les éléments seront développés dans le rapport « Orientation 3 »).

La flambée du prix des énergies impose à la Ville d'accélérer son action en faveur de la transition écologique et de continuer la mise en œuvre de son plan de sobriété énergétique, en l'intensifiant.

La poursuite des études cette année notamment la réalisation d'un bilan carbone permettant de mesurer la quantité de gaz à effet de serre produite par la commune et sur la résilience hydraulique (développée page 22 du rapport) permettra de programmer la mise en œuvre d'actions opérationnelles dès 2024.

D'autres travaux ou actions seront également mis en œuvre pour améliorer encore davantage le confort des usagers et plus globalement des habitants, des usagers, avec notamment :

- La végétalisation des cours des écoles du Village et de la crèche de la Maison de l'Enfance pour 406 000 €. Ce projet pluriannuel d'investissement de la mandature participe au bien-être des enfants et répond aux enjeux climatiques ;
- La reconstruction de l'école maternelle Camus et donc plus largement la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire Camus. Les réflexions sont d'ores et déjà engagées. Une étude de programmation est en cours et permettra de déterminer plus précisément le contenu de ce projet.
- Côté trame verte, la Ville consacrera 402 350 € aux travaux d'aménagements, d'embellissement et de valorisation du patrimoine naturel mais aussi à la promotion de nos espaces verts, au renouvellement des massifs et aux replantations d'alignements d'arbres. Il s'agit de préserver la biodiversité et de valoriser les atouts de la commune. Ils font aujourd'hui la renommée et la qualité de vie de la Ville.

Bien évidemment, le contexte inflationniste continue de se répercuter sur des postes de dépenses importants et bouleverse l'équilibre budgétaire initialement envisagé.

Ainsi, le budget subit une **augmentation des dépenses réelles de fonctionnement** de **+568 952 €** par rapport au budget 2023. En dépit de la croissance dynamique de la fiscalité directe (+3.9%), la poursuite de la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, la croissance inévitable de la masse salariale, combinées à la chute accélérée des droits de mutation (-34%) se traduisent par un déséquilibre budgétaire structurel en fonctionnement de **388 789 €**. Pour le financer, il est proposé de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2023 et d'intégrer les reports soit :

- la reprise de l'excédent de fonctionnement de 7 491 058,84 € au compte 002 ;
- la reprise de l'excédent d'investissement de 1 407 807,36 au compte 001 ;
- l'intégration des restes à réaliser de l'exercice 2023 qui s'établissent à **1 104 644,65 €** en dépenses et à **189 878,43 €** en recettes.

Afin d'équilibrer la reprise des résultats antérieurs, des provisions sont réparties dans le chapitre 67 du budget pour un montant total de **7.10 M€** en fonctionnement. Ces réserves ne sont pas destinées à être consommées cette année mais permettront d'autofinancer une partie du programme d'investissement pour les trois ans à venir. En revanche, un prélèvement sur ces réserves sera opéré à hauteur de **388 789 €** en fonctionnement.

Il en résulte que le budget équilibré présenté s'élève alors à **37.6 M€ dont 30.9 M€ en fonctionnement et 6.7 M€ pour la section d'investissement :**

Budget principal 2024

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Charges de personnel 13.5 M€	Fiscalité 16.7 M€		
Charges à caractère général 5.1 M€			
Subventions et divers 3.5 M€	Dotations et participations 4.5 M€		
Autofinancement = 1,5 M€	Autres produits = 2.1 M€	Dépenses d'équipement 3,8 M€	Virement du fonct. = 1,6 M€
Déficit = 0.37 M€		Rembt emprunts = 1,2 M€	Cessions = 2.2 M€
Réserves = 7.1 M€	Reprise résultat 2023 = 7.5 M€	Réserves = 0.5 M€	Subventions + divers = 1,3 M€
		Reports 2023 = 1.1 M€	Reports 2023 = 0.2 M€
			Reprise résultat = 1.4 M€
Total section fonctionnement : 30,9 M€		Total section investissement : 6.7 M€	

Le budget annexe Eurocéane de 2024 est marqué par la fin du programme de réhabilitation du centre nautique. Les derniers paiements des travaux (1 170 193,63 €) et le solde des subventions (1 701 776,21 €) seront pris en compte par anticipation dans les reports 2023. Dans un souci de parallélisme des formes, le budget annexe est voté également par la reprise anticipée des résultats et reports de l'année 2023. La reprise du déficit d'investissement de 508 177,13 € est compensé par le solde positif des reports 2023 de 531 582,58 €.

Afin d'équilibrer le budget en léger « suréquilibre » il est proposé d'inscrire une provision de 23 405 € en dépenses d'investissement afin d'anticiper les éventuelles adaptations sur les installations techniques.

Budget annexe eurocéane 2024

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
		Opération d'ordre = 777 k€	Opération d'ordre = 777 k€
		Dep d'équipement = 62 k€	Virement du fonct = 173 k€
		Rembt emprunts = 134 k€	
Dépenses réelles = 870 M€	Recettes réelles 1.04 M€	Reports 2023 = 1.17 M€	Reports 2023 = 1.7 M€
Autofinancement = 173 k€		Reprise résultat = 508 K€	
Total section fonctionnement : 1.04 M€		Total section investissement : 2.6 M€	

BP 2024 - Vue d'ensemble

I- Vue d'ensemble du budget principal

	BP 2024	Réserves	Budget 2024 (BP + réserves)		BP 2024	Reprise résultat N-1	Budget 2024 (BP + reprise)	
Fonctionnement	011 Charges à caractère général	5 150 326	5 150 326	70 Produits des services	1 584 168		1 584 168	
	012 Charges de personnel	13 550 763	13 550 763	73 Impôts et taxes	16 710 552		16 710 552	
	65 Charges de gestion courante	2 569 525	2 569 525	74 Dotations et subventions	4 561 965		4 561 965	
	014 Atténuation de produits	614 575	614 575	75 Autres produits de gestion	157 390		157 390	
	66 Charges financières	230 892	230 892	013 Atténuations de charges	84 400		84 400	
	67 Charges exceptionnelles	10 000	7 102 270	76 Produits financiers	116 038		116 038	
	68 Provisionnement	110 000	110 000	77 Produits exceptionnels	50 000		50 000	
	TOTAL DEPENSES REELLES	22 236 081	7 102 270	29 338 351	TOTAL RECETTES REELLES	23 264 513		23 264 513
	042 Opération d'ordre	947 221		947 221	042 Opération d'ordre	130 000		130 000
	023 Virement à l'investissement	600 000		600 000				-
TOTAL DEPENSES ORDRE	1 547 221		1 547 221	TOTAL RECETTES ORDRE	130 000		130 000	
022 Dépenses imprévues		-	-	002 Résultat N-1 reporté		7 491 059	7 491 059	
TOTAL	23 783 302	7 102 270	30 885 572	TOTAL	23 394 513	7 491 059	30 885 572	

	BP 2024	RAR 2023 + Réserves	Budget 2024 (BP + réserves)		BP 2024	Reprise résultat N-1	Budget 2024 (BP + reprise)	
Investissement	16 Remboursement dette	1 141 822	1 141 822	024 Produits des cessions	2 200 000		2 200 000	
	2.. Dépenses d'équipement (PPI)	3 603 531	493 041	4 096 572	10 Dotations et fonds propres	311 828	311 828	
	204 Subventions d'équipement	55 000		55 000	13 Subventions d'équipement	798 141	798 141	
	10 Dégrevements divers	-		-	27 Prise en charge dette - MRN	81 878	81 878	
	13 Remboursement subvention	8 715		8 715	2.. Annulation mandats N-1		-	
	RAR N-1 en dépenses		1 104 645	1 104 645	RAR N-1 en recettes		189 878	189 878
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 809 068	1 597 686	6 406 754	TOTAL RECETTES REELLES	3 391 847	189 878	3 581 725
	040 Opération d'ordre	130 000		130 000	040 Opération d'ordre	947 221		947 221
	041 Opérations patrimoniales	200 000		200 000	041 Opérations patrimoniales	200 000		200 000
				-	021 Virement du fonctionnement	600 000		600 000
TOTAL DEPENSES ORDRE	330 000		330 000	TOTAL RECETTES ORDRE	1 747 221		1 747 221	
001 Reprise de résultat déficitaire				001 Résultat N-1 reporté		1 407 807	1 407 807	
TOTAL	5 139 068	1 597 686	6 736 754	TOTAL	5 139 068	1 597 686	6 736 754	

Comme indiqué dans l'introduction ci-dessus, le budget primitif 2024 présentant un déséquilibre de **388 789 €** en fonctionnement il convient de restaurer l'équilibre budgétaire par la reprise anticipée des résultats 2023. **Afin de ne pas fausser la lecture et l'analyse budgétaire, le BP 2024 présenté ci-après ne tiendra pas compte des réserves de 7.1 M€, ni des restes à réaliser 2023.**

Accusé de réception



Acte reçu par: Préfecture de la Seine-Maritime

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2024-04-02(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 4

Nom émetteur: MONT SAINT AIGNAN

N° de SIREN: 217604511

Numéro Acte de la collectivité locale: 4574

Objet acte: Budget primitif 2024 - budget principal - Ville

Nature de l'acte: Documents budgétaires et financiers

Matière: 7.1-Décisions budgétaires

Identifiant Acte: 076-217604511-20240328-4574-BF
